

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **6 octobre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOL (représentée par Sylvie LACHAIZE), Alain COUDON (représenté par Bernard BERTHELIER), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Philippe COUDERC (représenté par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Magali MAUREL), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Michel COSNIER, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_129 : ENVIRONNEMENT / PLANTELIÈRE - TARIFS DES FORMATIONS POUR LES HABITANTS HORS AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

Au titre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », Aurillac Agglomération met en place des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, notamment sur son site dédié, la Plantelière, situé sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère.

Dans ce cadre, il est proposé des formations thématiques (jardinage au naturel, apiculteur amateur, fabriquer son propre compost à la maison).

Ces formations sont ouvertes aux habitants du territoire de l'agglomération et se déroulent sur une à 8 demi-journées.

Si la formation « fabriquer son compost » est gratuite, une participation financière est attendue pour les 2 autres formations à hauteur de 30 € par personne pour la formation « jardinage » et 90 € par personne pour la formation « apiculteur amateur ».

Il est à noter, qu'en accord avec les partenaires extérieurs qui assurent ces temps de formation, la jauge de participants est fixée à 20 personnes.

Lorsque l'Agglomération assure la promotion des différentes formations aux travers de ses réseaux de communication, des habitants hors territoire se montrent intéressés pour s'inscrire à ces formations.

En fonction des places encore disponibles, il pourrait être envisagé d'accueillir ces personnes selon une grille tarifaire différente, définie comme suit :

- Jardinage au naturel : 60 €/personne
- Apiculteur amateur : 150 €/personne
- Fabriquer son compost à la maison : 15 €/personne

Les habitants du territoire restent prioritaires pour les inscriptions aux formations proposées par Aurillac Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'inscription de participants hors agglomération aux formations proposées sur le site de la Plantelière selon la grille tarifaire suivante :

- * Jardinage au naturel : 60 €/personne
- * Apiculteur amateur : 150 €/personne
- * Fabriquer son compost à la maison : 15 €/personne ;

- d'autoriser Monsieur le Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.